AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE
« LE MARABOUT » Siège social : BOULEVARD 14 JANVIER 2011 –SOUSSE
Siege social : BOULEVARD 14 JANVIER 2011 –50055E
La société hôtelière et touristique « LE MARABOUT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Haikel SLAMA.

BILAN	В	I	L	Α	N
-------	---	---	---	---	---

ACTIES	NOTES	AU 31DE	CEMBRE
<u>ACTIFS</u>	NOTES	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS			
ACTII S NON COOKANTO			
ACTIFS IMMOBILISES			
* Immobilisations incorporelles	0201	18 567,750	18 326,550
* Moins : Amotissements	0202	-16 519,905	-16 326,550
		2 047,845	2 000,000
* Immobilisations corporelles	0203	20 427 084,659	19 365 258,864
* Moins : Amortissements	0204	-11 261 907,228	-10 307 013,472
		9 165 177,431	9 058 245,392
Immobilisations Financières	0205	16 945,500	16 945,500
		16 945,500	16 945,500
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		9 184 170,776	9 077 190,892
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 184 170,776	9 077 190,892
ACTIFS COURANTS			
	_		
Stocks	0207	79 076,919	91 600,308
Clients et Comptes Rattaches	0209	290 506,328	526 944,485
Autres actifs courants	0212	348 249,255	243 766,031
Liquidites et Equivalents de Liquidités	0214	23 715,560	43 529,993
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		741 548,062	905 840,817
TOTAL DES ACTIFS		9 925 718,838	9 983 031,709

<u>BILAN</u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		NOTES	AU 31DECEMBRE		
			2013	2012	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
CAPITAUX PROPRES					
Capital Social		0215	2 790 000,000	2 790 000,000	
Réserves légales		0216	200 263,119	166 968,107	
Résultats reportés Bénéfice 2012		0218	302 606,267	4 801,049	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AV RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>ANT</u>		3 292 869,386	2 961 769,156	
RESULTAT DE L'EXERCICE			280 160,646	665 900,230	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVA AFFECTATION	ANT_		3 573 030,032	3 627 669,386	
<u>PASSIFS</u>					
PASSIFS NON COURANTS					
Emprunts		0219	2 716 100,048	3 490 111,637	
Autres passifs financiers		0220	248 433,293	0,000	
TOTAL DES PASSIFS NON COURAN	TS		2 964 533,341	3 490 111,637	
PASSIFS COURANTS					
Fournisseurs et Comptes Rattachés		0222	636 880,133	580 514,999	
Autres Passifs courants		0224	1 174 933,534	1 296 986,243	
Concours Bancaires et autres passifs financ	iers	0225	1 576 341,798	987 749,444	
TOTAL DES PASSIFS COURANTS			3 388 155,465	2 865 250,686	
TOTAL DES PASSIFS			6 352 688,806	6 355 362,323	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET I	DES		9 925 718,838	9 983 031,709	

ETAT DE RESULTAT

DESIGNATIONS	NOTES	AU 31DECEMBRE		
DEGIONATIONO	NOTES	2013	2012	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	0101	7 003 700,862	7 262 611,704	
Autres Produits d'Exploitation	0102	0,000	8 231,291	
Production immobilière	0103		, -	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		7 003 700,862	7 270 842,995	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats d'Approvisionnement Consommés	0106	2 666 259,489	2 639 326,648	
Charges de Personnel	0107	2 124 944,340	1 959 392,739	
Dotations aux Amortissements et Provisions	0108	976 734,450	945 120,280	
Autres Charges d'Exploitation	0109	436 660,500	439 855,892	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS		6 204 598,779	5 983 695,559	
RESULTAT D'EXPLOITATION		799 102,083	1 287 147,436	
Charges Financières	0110	374 355,563	272 535,613	
Produits des Placements/Autres pts financiers	0111	1 326,213	1 930,289	
Autres Gains Ordinaires	0112	13 555,473	423,463	
Autres Pertes Ordinaires	0113	5 216,860	39 629,945	
RESULTAT DES ACTIVITES ORINAIRES AVANT IMPOT		434 411,346	977 335,630	
Impôts sur les Sociétés	0114	154 250,700	311 435,400	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		280 160,646	665 900,230	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		280 160,646	665 900,230	

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATIONS	NOTE	AU 31DECEMBRE		
	NOTE	2013	2012	
FLUX DE TRESORERIES LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements reçus des clients	0301	8 039 566,867	7 755 319,359	
Autres Encaissements reçus des autres débiteurs	0302	22 568,767	26 361,419	
Sommes versées aux fournisseurs	0303	-3 120 166,629	-3 060 805,471	
Sommes versées aux créditeurs divers	0304	-509 040,219	-548 177,427	
Sommes versées au personnel	0305	-1 406 315,103	-1 280 841,993	
Intérêts payés	0307	-15 923,194	-6 346,217	
Impôts sur les bénéfices payés (Acomptes prov)	0308	-317 916,376	-5 363,056	
Sommes versées au trésor	0306	-739 782,067	-971 275,876	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		1 952 992,046	1 908 870,738	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS				
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations	0310	-1 186 672,654	-645 548,641	
corporelles et incorporelles				
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	0311			
corporelles et incorporelles	0040			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobil finanières	0312			
Encaissement provenat de la cession d'immob.financières	0313			
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AF AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-1 186 672,654	-645 548,641	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE				
FINANCEMENT				
Dividendes et autres distributions	0321	-313 097,400	-25 882,200	
Encaissement provenant des emprunts	0322	400 000,000	0,000	
Remboursement d'emprunts	0323	-998 638,466	-1 256 443,816	
FLUX DE TRESORERIE PROVENTANT DES (AFFECTES AUX)ACTIVITES DE FINANCEMENTS		-911 735,866	-1 282 326,016	
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SU LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	-894,141	158,881		
VARIATION DE TRESORERIE	-146 310,615	-18 845,038		
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		-197 516,723	-178 671,685	
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		-343 827,338	-197 516,723	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2013

1 - NOTES SUR LE BILAN

* ACTIFS IMMOBILISES

(0201 - 0202) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	AMORTIS- SEMENTS	V.COMPTABLE NETTE
LOGICIELS	33,33%	16 567,750	16 519,905	47,845
FONDS COMMERCIAL		2 000,000		2 000,000
<u>TOTAL</u>		18 567,750	16 519,905	2 047,845

(0203 - 0204) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORTIS-	V.COMPTABLE NETTE
TERRAINS BATIS	-	175 673,440		175 673,440
AGENC.AMENAG.DES TERRAINS	10%	5 281,430	1 263,300	4 018,130
BATIMENTS	2%	8 771 069,183	3 768 049,720	5 003 019,463
INST.GENER.AGENC.AMENAG.DE CONSTRUCTIONS	10%	1 012 103,088	95 125,890	916 977,198
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10%	2 636 048,190		
MATERIEL D'EXPLOITATION	15%	2 848 281,278	2 007 949,662	840 331,616
MOBILIER D'EXPLOITATION	20%	1 758 462,548	1 168 213,087	590 249,461
AGENCEMENT-AMENAGEMENTS-DEC.	10%	1 757 017,548	918 313,477	838 704,071
MATERIEL DE TRANSPORT DE BIENS	20%	68 798,360	33 658,258	35 140,102
M.DE TRANSPORT DE PERSONNES	20%	110 924,869	110 924,869	0,000
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	20%	26 426,006	24 242,609	2 183,397
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	15%	124 563,604	120 692,991	3 870,613
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	20%	173 089,679	136 879,993	36 209,686
ARG.COUV.P.MAT.BAR-REST. ET CAF.	20%	85 890,769	65 437,471	20 453,298
VAISELLE-VERRERIE-POTERIE	100%	176 076,085	169 972,786	6 103,299
CASSEROLLERIE	100%	81 404,885	62 110,318	19 294,567
LINGERIE	33%	583 381,889	456 308,999	127 072,890
AUTRES PETITS MATERIELS D'EXPLOI.	20%	32 591,808	32 185,614	406,194
IMMOB.EN COURS "ETAGES"				0,000
IMMOB.EN COURS INST.GENER.AGENC.AMEN.CONSTRUCTION				0,000
<u>TOTAUX</u>		20 427 084,659	11 261 907,228	9 165 177,431

(0205) <u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>:

Le solde de 16 945,500 dinars se ventile comme suit :		2013	2012
- Titre de participation		15 500,000	15 500,000
- Cautionnement		1 445,500	1 445,500
	TOTAL =	16 945,500	16 945,500

		SUI	<u>ΓΕ</u>
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE			
* ACTIFS COURANTS			
(0207) STOCKS			
` ' 	C l .		
Les stocks ont été couverts par un inventaire physique en de l'exercice sont évalués au coût d'achat moyen pondéré			
de rexercice sont évalues au cout à acriat moyen ponders	.		
- Stocks matières consommables		62 341,219	73 552,467
- Stocks fournitures consommables		7 728,000	8 616,301
- Stocks emballages		9 007,700	9 431,540
	TOTAL	79 076,919	91 600,308
(0209) CLIENTS ET COMPTES RATTAG	CHES		
Le solde des clients et comptes rattachés se ventile com	me suit :		
- Clients - prestations de services		289 968,328	526 534,485
- Clients - effets et chèques impayés		538,000	410,000
Cherico di chiede di chiedece impayee	TOTAL	290 506,328	526 944,485
(0212) AUTRES ACTIFS COURANTS			•
Le solde se détaille ainsi :			
- Fournisseurs - Débiteurs		825,530	7 761,709
- Personnel - Avances et acomptes		37 986,835	33 912,686
- Personnel - Oppositions			
- TVA/chiffres affaires payée d'avance au 31/12	2	16 071,428	21 428,571
- TVA déductible au 31/12		1 733,839	5 892,082
- Crédit TVA à reporter			2 694,246
- Etat-Acomptes Provisionnels		256 322,014	
- Crédit Impôt sur les sociétés au 31/12		4 444,800	142 469,278
- Retenus à la source opérées		21 686,062	22 892,275
- Débiteurs divers		4 181,356	2 000,000
- Produits à recevoir			
- Charges constatées d'avance		4 997,391	4 715,184
	TOTAL	348 249,255	243 766,031
(0214) <u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LI</u>	QUIDITES		
- Banques		4 461,073	7 026,102
- Caisse en dinars		19 254,487	36 503,891
	TOTAL	23 715,560	43 529,993
* AU PASSIF			
* CAPITAUX PROPRES ET PASSI	EG		
	<u> </u>		
(0215-0216-0218) <u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Les capitaux propres se détaillant ainsi :			
- Capital social		2 790 000,000	2 790 000,000
- Réserves légales		200 263,119	166 968,107
- Résultats reportés Bénéfice Année 2012		302 606,267	79 205,300
- Résultats reportés déficitaire		000 400 040	-74 404,251
- Résultat de l'exercice 2013		280 160,646	665 900,230
	TOTAL	3 573 030,032	3 627 669,386

	2013	2012
s 1 655.000		250 000,000
	2 320 000,000	
s 600.000	374 600,048	468 611,637
	248 433,293	
TOTAL	2 964 533,341	3 490 111,637
SRATTACHES	3	
	196 411,681	222 941,493
		251 804,688
	50 615,068	68 016,556
ues de garanties	28 657,350	4 462,438
	10 112,959	26 185,904
	2 686,048	7 103,920
TOTAL	636 880,133	580 514,999
8		
	41 875,348	40 578,155
	164 255,867	228 431,503
	63 434,465	58 188,223
	64 350,458	83 578,968
r	154 250,700	311 435,400
		61 639,910
		143 158,895
		192 528,716
		-
TOTAL		
	1 174 333,334	1 230 300,243
	774 011 589	713 854,305
0.010100	100 000,000	
<u> </u>	3/1 797 211	32 848,423
		230 667,107
	00 919,087	10 379,609
	1 576 341,798	987 749,444
	TOTAL S RATTACHES ues de garanties TOTAL TOTAL AUTRES	S 1 655.000 S 3 500.000 S 600.000 S 600.000 S 774 600,048

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE			
II - NOTES SUR L'ETAT DE RESUL	<u>TAT</u>		
*PRODUITS D'EXPLOITATION			
(0101) <u>REVENUS</u> :			
Les revenus des prestations de service et activités annexes			
se détaillent comme suit :			
- Prestations de services		6 840 712,288	7 103 886,145
- Produits de changes		19 951,183	
- Produits de locations		143 037,391	137 382,182
- Autres produits			
	DTAL	7 003 700,862	7 262 611,704
(0102) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:			
- Autres produits d'exploitation "Subventions"			4 576,000
- Autres produits d'activité annexes "transferts de charges	"		3 655,291
·	OTAL	0,000	
_		0,000	0 _0 .,_0 .
(0106) ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMN			
 Achats autres approvisionnements "M.Consommables 		1 794 525,521	1 846 064,077
- Achats autres approvisionnements "F.Consommables		227 986,887	
- Achats autres approvisionnements "Emballages"		121,600	
 Variation des stocks autres approvisionnements Achats non stockés de matières et fournitures 		12 523,389 631 102,092	
	T AI		-
<u></u>	DTAL	2 666 259,489	2 639 326,648
(0107) CHARGES DE PERSONNEL			
- Salaires et compléments de salaires		1 799 410,938	
- Charges sociales légales		303 280,090	
- Autres charges sociales		22 253,312	
<u>T0</u>	DTAL	2 124 944,340	1 959 392,739
(0108) <u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>			
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et			
se ventilent par poste comme suit :			
- Dotations aux amortissements des logiciels		193,355	
- Dotations aux Amortis.des agenc.amenag.des terrains		504,143	362,844
- Dotations aux Amortis.des constructions		401 666,249	401 300,867
- Dotations aux Amortis.des inst.gener.agenc.amenag.cons	truc.	55 995,558	
- Dotations aux Amortis.des Instal.technique		74 736,684	
- Dotations aux Amortis.du matériel d'exploitation		145 830,495	
- Dotations aux Amortis.du mobilier d'exploitation		91 838,322	
- Dotations aux Amortis.des Agen.Aménag.mat. Et outillage		84 496,579	
- Dotations aux Amortis du matérel de transport		8 026,473	
- Dotations aux Amortis.des équipements de bureaux		1 259,789	
- Dotations aux Amortis.du matériel informatique		4 233,931	5 778,486
- Dotations aux Amortis.du Petit Matériel d'exploitation		15 046,173 6 226,179	
 Dotations aux Amortis.d'arg.couv.mat.bar Dotations aux Amortis.des vaisselles-verrerie-poterie 		22 777,407	5 532,375 21 943,911
- Dotations aux Amortis.des vaisselles-verrene-poterie - Dotations aux Amortis.des casserollerie		6 122,767	
- Dotations aux Amortis.des Casserollerie - Dotations aux Amortis.des lingeries		57 580,935	
Dotations aux Amortis des autres petits matériels d'exploits	ation	199,411	289,753
Dotations aux Amortis.des daties petits materiels d'exploite Dotations aux Amortis.d'Immob.A statut juridique particulie	r	100,-111	200,100
	OTAL	976 734,450	945 120,280
	ru	313104,400	370 120,200

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE			
(0109) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	<u>ON</u> :		
Les autres charges d'exploitation se détaillent co	omme suit :		
- Sous traitance générale		10 629,800	9 076,748
- Redevances pour utilisation d'immobilis	ations	12 421,684	3 180,000
- Locations divers	salions	1 658,700	3 100,000
- Charges locatives		1 030,700	10 099,000
- Entretiens et réparations		46 931,155	59 026,640
- Primes d'assurances		12 927,875	12 949,130
- Divers services extérieurs		1 720,134	1 552,231
- Rémunérations et honoraires		68 612,744	64 250,050
- Publicité-Publication-Relations publique	26	3 678,106	4 453,217
- Transports de biens et transports collectifs		183,200	4 455,217
- Déplacements, missions et réceptions	du personner	6 978,161	12 305,641
- Frais postaux et de télécommunication	c	25 945,574	20 027,029
- Services bancaires et assimilés	3	15 710,309	12 781,159
- Dons 26-26		13 7 10,309	12 701,133
- Jetons de présence		10 000,000	14 000,000
- Impôts et taxes sur rémunérations et s	alaires	57 620,563	48 899,892
- Autres impôts et taxes	aidii GS	161 642,495	167 255,155
- Autres impots et taxes	TOTAL	436 660,500	439 855,892
(0110) CHARGES FINANCIERES			
		000 040 040	000 000 000
- Intérêts sur emprunts bancaires		283 246,943	262 809,060
- Intérêts sur crédits de leasing		47 474 040	413,546
- Agios S/Découvers bancaires		17 174,046	7 954,856
 Intérêts de retard sur cotisations socia 	les et fiscales	73 040,033	1 229,946
- Pertes de changes		894,541	128,205
	TOTAL	374 355,563	272 535,613
(0111) PRODUITS DES PLACEMENTS/AUTRE	S PTS FINANC.		
- Produits de participation		1 250,000	1 250,000
- Intérêts créditeurs reçus		75,813	261,048
- Escomptes obtenus des fournisseurs	1		142,531
- Gains de changes		0,400	276,710
	TOTAL	1 326,213	1 930,289
(0114) IMPOT SUR LES SOCIETES		•	•
- Impôt dû de l'exercice		154 250,700	311 435,400
	TOTAL	154 250,700	311 435,400

III - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS	2013	2012
CLIENTS	3 358 270,786	3 369 927,246
CLIENTS -CHEQUES IMPAYES	-128,000	-185,000
CLIENTS - AVANCES SUR PRESTATIONS	2 483 610,960	1 855 810,563
DEBITEURS DIVERS "LOCATIONS"	127 874,556	171 826,705
CLIENTS CARTE - VISAS		
FACTURES A ETABLIR	2 069 938,565	2 357 939,845
PRODUITS DE CHANGE "COMMISSIONS"	22 568,767	24 143,628
VIREMENTS INTERNES "changes"		
PRODUITS A RECEVOIR		2 217,791
TOTAL =	8 062 135,634	7 781 680,778

SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES CREDITEURS DIVERS	2013	2012
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1 830 573,308	1 597 788,223
FOURN D'EXPLOITATION EFFET A PAYER	977 858,547	1 151 731,834
FOURN AVANCES SUR COMMANDES		4 456,434
FOURN-CREANCE/EMBALLAGES		
CREDITEURS DIVERS	72 001,952	50 882,620
CHARGES A PAYER	14 000,000	4 469,050
AUTRES CHARGES A PAYER		82 093,158
CHARGES PAYEES D'AVANCE		866,212
ACHATS ALIMENTATIONS	244 974,946	238 208,747
ACHATS "BOISSONS"	6 889,893	8 599,777
ACHATS DES PRODUITS DE NETTOIEMENT	757,182	452,192
ACHATS FOURNITURES DE MAGASIN	9 401,772	8 112,987
ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLES	848,170	1 268,607
ACHATS FOURNITURES DE BUREAU	4 941,272	4 508,686
ACHATS FOURNITURES EMBALLAGES	121,600	193,310
ACHATS NON STOCKEES	9 567,202	6 489,438
SERVICES EXTERIEURS	10 609,601	9 471,145
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 623,136	29 524,091
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	593,227	7 962,671
PROFITS EXCEPTIONNELS	-9 673,663	-263,852
TRANSFERTS DE CHARGES		
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	403 822,190	380 169,540
ORGANISMES SOCIAUX REGIME COMPLEMENTAIRE	28 296,513	21 851,806
INTERET RETARD CREDITEURS DIVERS		146,222
<u>TOTAL</u> =	3 629 206,848	3 608 982,898

2013	2012
41 143,431	6 605,365
1 344 923,453	1 264 130,536
3 809,718	3 879,120
	6 226,972
	1 280 841,993
2012	2012
	6 216,838
	241,554
	-112,17
15 923,194	6 346,217
2013	2012
737 209,839	969 264,526
317 916,376	5 363,056
2 572,228	2 011,350
1 057 698,443	976 638,932
1 952 992,046	1 908 870,738
VECTICOEMENTO	
VESTISSEMENTS	
2013	2012
395,000	2 076,309
124,797	575 O 4
. — .,. • .	5/5,840
,	575,840
12.1,1.01	5/5,840
152,203	
	359,729
152,203	359,729
152,203	359,729 361,318
152,203	359,729 361,319 594,969
152,203	359,729 361,319 594,969 59,110
152,203	359,729 361,315 594,965 59,116
152,203	359,729 361,315 594,965 59,116
152,203 2 267,033	359,729 361,319 594,969 59,110 580,57
152,203 2 267,033	359,729 361,319 594,969 59,110 580,577
152,203 2 267,033 3 841,096	359,729 361,315 594,965 59,116 580,572 4 000,000 243 285,207
152,203 2 267,033 3 841,096 646 938,470	359,729 361,315 594,965 59,116 580,571 4 000,000 243 285,207 393 655,589
152,203 2 267,033 3 841,096 646 938,470 532 954,055 1 186 672,654	359,729 361,319 594,969 59,110 580,577 4 000,000 243 285,207 393 655,589 645 548,64 7
152,203 2 267,033 3 841,096 646 938,470 532 954,055	359,729 361,315 594,965 59,116 580,57 4 000,000 243 285,207 393 655,589
152,203 2 267,033 3 841,096 646 938,470 532 954,055 1 186 672,654	359,729 361,319 594,969 59,110 580,577 4 000,000 243 285,207 393 655,589 645 548,64 7
152,203 2 267,033 3 841,096 646 938,470 532 954,055 1 186 672,654	359,729 361,315 594,965 59,116 580,571 4 000,000 243 285,207 393 655,589 645 548,641 2012 0,000
152,203 2 267,033 3 841,096 646 938,470 532 954,055 1 186 672,654 2013	359,729 361,315 594,965 59,116 580,571 4 000,000 243 285,207 393 655,589 645 548,641
	3 809,718 16 438,501 1 406 315,103 2013 14 377,989 1 584,265 -39,060 15 923,194 2013 737 209,839 317 916,376 2 572,228 1 057 698,443 1 952 992,046 VESTISSEMENTS 2013 395,000

DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS		2013	2012
ASSOCIES COMPTES COURANTS			12 800,000
ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER		314 347,400	14 332,200
PRODUITS DE PARTICIPATIONS		-1 250,000	-1 250,000
	TOTAL =	313 097,400	25 882,200
ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS	6	2013	2012
EMPRUNTS AB			
CREDIT BANCAIRE "AMEN BANK"			
CAUTIONNEMENT RECUS			
CAUTIONNEMENT RECUS	TOTAL =	0,000	0,000
CAUTIONNEMENT RECUS REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	TOTAL =	0,000	0,000
	TOTAL =	2013	2012
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	TOTAL =		2012 683 806,886
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ECHEANCES A MOINS D'UN AN	TOTAL =	2013 713 854,305	2012
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ECHEANCES A MOINS D'UN AN CREANCES COMMERCIALES	TOTAL =	2013 713 854,305	2012 683 806,886 300 000,000
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ECHEANCES A MOINS D'UN AN CREANCES COMMERCIALES ECHEANCES ECHUS ET NON PAYES	TOTAL =	2013 713 854,305 -400 000,000	2012 683 806,886 300 000,000 10 000,000
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ECHEANCES A MOINS D'UN AN CREANCES COMMERCIALES ECHEANCES ECHUS ET NON PAYES INTERETS COURUS	TOTAL =	2013 713 854,305 -400 000,000 32 848,423	2012 683 806,886 300 000,000 10 000,000 29 965,659
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ECHEANCES A MOINS D'UN AN CREANCES COMMERCIALES ECHEANCES ECHUS ET NON PAYES INTERETS COURUS INTERTS SUR EMPRUNTS	TOTAL =	2013 713 854,305 -400 000,000 32 848,423	2012 683 806,886 300 000,000 10 000,000 29 965,659 232 471,271

TABLEAU	DE DE	TERMINATIO	N_	
<u>DU RE</u>	SULT	AT FISCAL	_	
			222 422 242	
- RESULTAT COMPTABLE "BENEFICE"		=	280 160,646	
INTEGRATIO	<u>ONS</u>			
- IMPOT SUR LES SOCIETES	=	154 250,700		
- TAXE CIRCUL. VOITURE TOURIS SUP 9 CV	=	400,000		
- CHARGES VOITURES TOURIS SUP 9 CV	=	2 902,227		
- INT.RETARD RECET.FINANCES et CNSS	=	72 429,022		
- TAXES SUR LES VOYAGES	=	60,000		
- CHARGES NON DEDUCTIBLES	=	5 216,860		
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	976 734,450		
TOTAL DECINITION ATIONS			4 244 002 250	
TOTAL DES INTEGRATIONS			1 211 993,259	
RESULTAT APRES INTEGRATION			1 492 153,905	
DEDUCTIO	NS			
- DIVIDENDES RECUS	=	1 250,000		
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	976 734,450		
TOTAL DES DEDUCTIONS			977 984,450	
RESULTAT APRES DEDUCTIONS		_	514 169,455	
RESULTAT FISCAL "BENEFICE"		=	514 169,000	
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERC	ICE	=	154 250,700	
EXCEDENT DE L'EXE	RCICE	ANTERIEUR :	4 444,800	
ACOMPTES PROVISION	ONNEL	S PAYES =	256 322,014	
RETENUES A LA SOU	IRCE	=	21 686,062	
IMPOT SUR LES SOC	IETES	DEJA PAYE =		
IMPOT SUR LES SOCIE	TES A	REPORTER =	-128 202,176	
1		1	_	

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En notre qualité d'expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et en exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 15 Juillet 2011, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

1- Etendue des travaux

Nous avons audité le bilan ci-joint, l'état de résultat, ainsi que l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie et les normes internationales de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de mettre en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

2- Définition de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'examen par sondages, des éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

L'audit comporte entre autre une appréciation des estimations significatives retenues et une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

3- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

4- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit. Nous avons procédé aux contrôles détaillés jugés nécessaires en les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

5- Aperçu sur les états financiers

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2013 font apparaître :

- Un total net des actifs de 9 925 718 DT.
- Un total des capitaux propres avant résultat de l'exercice de 3 292 869 DT.
- Un total des passifs de 6 352 689 DT.
- Et un bénéfice net d'impôts de 280 160 DT.

6- Opinion sur les états financiers

Sur la base des diligences accomplies, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité des états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. tels qu'arrêtés au 31 Décembre 2013. A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société ainsi que du résultat de ses opérations financière et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

7- Vérification des informations spécifiques

A l'exception des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, aucun rapport relatant les informations relatives à la situation financière ou aux comptes ne nous a été remis dans le cadre de notre mission. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la régularité et la sincérité des informations qui auraient dû y être mentionnées.

8- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion déjà exprimée ci dessus, nous voulons attirer votre attention sur les points suivants n'ayant pas une incidence sur les comptes :

- 1- la société n'a pas créé un comité permanent d'audit en tant que société faisant appel public à l'épargne conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
 - Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.
- 2- La société ne nous a pas convoqués à la réunion du conseil d'administration qui a établi les états financiers annuels ou qui a examiné les états financiers intermédiaires et ce conformément à l'article 266 bis du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 02 Avril 2014

Le commissaire aux comptes Haikel SLAMA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, et en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial pour l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

L'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales stipule que : « Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs adjoints, l'un des ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressés.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments, ou leurs location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont les statuts fixent le minimum ;
- La vente des immeubles lorsque les statuts le prévoient ;

- La garantie des dettes d'autrui, à moins que les statuts ne prévoient une dispense de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit dans la limite d'un seuil déterminé. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux établissements de crédit et d'assurance.

Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'i en prend connaissance.

Le président directeur général, le directeur ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises pour le calcul du quorum et de la majorité ».

Présentation des conventions

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

En application des dispositions de l'article susvisé, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013 d'aucune convention nouvellement réalisée régie par ledit article.

Par ailleurs, nous avons relevé au cours de nos travaux des revenus de location des espaces commerciaux appartenant à l'hôtel se détaillant comme suit :

- Location salon de coiffure : 5000 DT HT;

Location espace de mariage : 2 542,372 DT HT ;

- Location espace caravane: 35 593,221 DT HT;

- Location espace parachute: 4 237,288 DT HT;

- Location espace photographe: 4 237,288 DT HT.

Nous attirons votre attention que ces revenus constituent des conventions réglementées au sens de l'article 200 précité qui doivent être soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

1- Un contrat gérance libre d'un centre de balnéothérapie SPA situé à l'intérieur de l'enceinte de l'hôtel, conclu avec la société FEELING SANITAS PER AQUA S.U.A.R.L. fixé à trois années commençant le 15 Avril 2011 et finissant le 14 Avril 2014, d'un montant de 80 240 DT en TTC pour la 1ère année avec une augmentation de 5% par année. Nous attirons votre

- attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 Juillet 2012
- 2- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 3 450 000 DT remboursable sur onze ans. La société « le MARABOUT a affecté en hypothèque immobilière de premier rang pour garantie et conservation du remboursement au profit d'AMEN BANK la totalité de l'hôtel le MARABOUT avec tout son matériel. Ce crédit annule et remplace l'ancien crédit contracté le 13 Octobre 2009 de 3 500 000 DT dont le capital restant dû est de 3 450 000 DT. Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars (1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 Juillet 2011.
- 3- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 1 655 000 DT remboursable sur quatre ans. Ce crédit annule et remplace deux anciens crédits dont le détail est le suivant :
- Crédit contracté le 27 Juillet 2006 de 1 600 000 DT dont le capital restant dû est de 975 000 DT
- Crédit contracté le 30 Mai 2007 de 1 000 000 DT dont le capital restant dû est de 680 000 DT

Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars (1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées. Ce crédit a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 Juillet 2011.

- 4- Un contrat de location allant du 01/06/2009 au 31/05/2014 conclu avec la société « pâtisserie et gelaterie TUTTI FRUTTI» dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » d'un espace de 10 m², situé à l'intérieur de l'hôtel, pour la vente des produits de pâtisserie moyennant un loyer annuel de 6 000 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.
- 5- Un contrat de location allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2006 conclu avec la « Société d'Artisanat de Tunisie » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » du magasin d'artisanat situé dans l'enceinte de l'hôtel moyennant un loyer annuel de 13 450 DT. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction. De ce fait, ce contrat produit encore ses effets durant l'exercice en cours. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président Directeur Général est de 4 000 DT net par mois.
- Une voiture de fonction est mise à la disposition du président Directeur Général par la société.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est de 3 668 DT net par mois.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 02 Avril 2014

Le commissaire aux comptes Haikel SLAMA

Notes complémentaires aux rapports

1- Définition de la mission

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 123 et suivants du code des sociétés commerciales et le décret n° 2006-1546 du 06 Juin 2006 relatif aux conditions de nomination du commissaire aux comptes.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013. Elle est assurée conformément aux normes internationales d'audit de l'I.F.A.C.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi qu'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et 201 notre mission consiste à présenter un rapport sur les conventions présentées par le conseil d'administration, et autorisées par l'assemblée générale des actionnaires.

Outre ces vérifications, le commissaire aux comptes a mandat de vérifier les livres, la caisse, le porte feuille et les valeurs de la société et de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires.

Selon l'article 266 du code des sociétés commerciales, le commissaire aux comptes opère toutes vérifications et tous contrôles qu'il juge opportuns.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- ✓ De l'équité entre les actionnaires,
- √ D'une protection convenable des actifs de la société,
- ✓ De la régularité des transactions,
- ✓ Et de la continuité de l'exploitation.

2- Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne doivent pas déroger par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

3- Etendue des travaux de vérification

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable de l'IFAC. Ces normes recommandent que l'auditeur planifie et accomplit l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne renferment pas d'anomalies significatives, et comporte le

contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

En effet, les procédures d'audit doivent être effectuées suivant une démarche scientifique qui combine les tests de procédures et les tests substantifs.

Au niveau de la phase d'audit et plus précisément les travaux de validation des comptes, nos travaux de contrôle ont visé la justification du contenu des états financiers sur la base des pièces comptables et tous autres éléments probants.

La validité d'une opération est concomitamment vérifiée sur les plans, comptable, juridique et fiscal. Nos travaux comportent la revue critique des grands équilibres des comptes, qui renferme en outre le contrôle général des variations des états financiers par :

- ✓ Passer en revue la balance générale et identifier les soldes qui paraissent atypiques.
- ✓ Calculer le poids relatif de chaque rubrique des états financiers par rapport au total du bilan et des revenus.
- ✓ Comparer la variation des postes de bilan et de l'état de résultat par rapport à l'exercice précédent pour focaliser sur les variations inattendues.
- ✓ Vérifier la cohérence des données présentées dans les notes avec les données des éléments des états financiers.
- ✓ S'assurer de la concordance des chiffres croisés dans les états financiers.
- ✓ Vérifier le tableau de détermination du résultat fiscal et le comparer avec la liste des charges à réintégrer et des produits à déduire, passer aussi en revue la balance des charges et des produits.
- ✓ Vérifier les rapprochements des déclarations de TVA, TCL, TFP, FOPROLOS, CNSS et retenues à la source.